



Procès-Verbal du Conseil d'Établissement

Lundi 02 octobre 2023 à 18h

Liste des membres présents :

D. Djimadoum / Proviseur – N. Ver Ndoye / SCAC - C. Dezetter / DAFACS – Morgane Millasseau / Directrice – C. Appriou / Provisseuse Adjointe – A. Achiq / Proviseur Adjoint – A. Vincent / CPE – M. Paracuellos – A. Cissokho – C. Barbe – B. Bernier Barbe – F. Legros – L. Paye – / Représentants des Personnels – H. Gaudefroy – A. Tebechirani – J. Le Texier – R. Saheli – M. Niang / Représentants des Parents d'élèves – H. Bahsoun / Représentant consulaire.

Le secrétariat de séance sera assuré par A. Achiq, Proviseur adjoint et M. Barbé, Représentant des personnels
Le quorum étant atteint (17 membres sont présents), le Conseil d'établissement est ouvert à 18h01

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est énoncé.

Les questions diverses parvenues au secrétariat sont listées.

Adopté à l'unanimité des 17 voix

Une déclaration liminaire intersyndicale est lue par M. Barbé représentant des personnels SNES FSU (en annexe).

M. Saheli constate le non-respect des délais réglementaires de réception des documents préparatifs du conseil d'établissement par ses membres. M. Le Texier indique que cela rend difficile la consultation des parents sans connaissance du contenu de ces documents. M. Paracuellos indique que cela devient récurrent.

Le Proviseur précise que pour ce qui concerne le budget, les parents ont été invités de façon préalable pour échanger sur le sujet donc avaient bien connaissance des éléments.

18:09 – Arrivée de M. Bahsoun :

2. Adoption du PV de la séance du 06/07/2023

Des demandes de correction émanant du SNES FSU sont parvenues en amont du Conseil d'établissement.
Le Proviseur indique celles qu'il retient (cf PV modifié)

M. Paracuellos, représentant du personnel SUD s'interroge sur le refus de certaines demandes de modification du PV du CE du 06/07/2023. Après échange entre différents membres du conseil d'établissement et M. le proviseur, le report de l'adoption du PV de la séance du 06/07/2023 à la prochaine séance est proposé. M. Cissokho, représentant du personnel SUD propose de réaliser deux votes : le premier sur le report et le deuxième sur l'adoption du PV.

- Vote n° 1 sur le report du vote du PV de la séance du 06/07/2023 : 9 contre, 4 abstention, 4 pour
- Vote n° 2 sur l'adoption du PV de la séance du 06/07/2023 : 4 contre, 4 abstention, 9 pour

Le PV de la séance du 06/07/2023 est adopté.



3. Bilan de rentrée

M. le Proviseur présente les indicateurs de rentrée scolaire et indique que cette dernière s'est globalement bien déroulée malgré des circonstances exceptionnelles. Il met l'accent sur les points suivants :

- Des nouveaux personnels ont rejoint les équipes du lycée Jean Mermoz, presque tous les postes sont pourvus. Ceci est le reflet d'une bonne image de l'établissement aux yeux des candidats résidents et locaux.
- Les trois commissions d'affectation ont permis de compléter les effectifs sur tous les niveaux, 2.520 élèves à cette date. L'attractivité de l'établissement est ainsi confirmée par le taux de pression important à l'entrée au lycée.
- Les examens du baccalauréat 2023 reportés (français + épreuves ponctuelles) se sont bien déroulés tout en maintenant les cours des élèves des autres niveaux. Le proviseur adresse ses félicitations à l'ensemble des équipes administratives et pédagogiques mobilisées pour la réussite de cette organisation et aux élèves qui ont maintenu leur engagement y compris pendant les vacances d'été.
- Le contexte sanitaire semble s'apaiser durablement mais la vigilance doit rester de mise, plusieurs personnels ont été souffrants successivement ces dernières semaines.
- Les personnels ont travaillé ensemble par anticipation d'un éventuel enseignement à distance en juillet et lors de la pré-rentrée. Le protocole de mise en place de ce mode d'enseignement a été réactualisé.
- Les réunions d'accueil des parents se sont bien déroulées et ont permis l'explicitation des méthodes pédagogiques des professeurs et leurs attendus en matière de travail et d'engagement des élèves.
- Le sujet de la climatisation reste présent.

M. Le gros, représentant du personnel SNUipp, rappelle néanmoins qu'une classe a été fermée en CP. M. le Proviseur explique que l'élargissement des homologations des établissements du Primaire à Dakar associé au choix des parents qui privilégient parfois des établissements proches de leur domicile peuvent expliquer cette baisse d'effectifs au Primaire au lycée Mermoz. Qu'en sera-t-il dans les prochaines années ? A ce jour, nous n'avons pas assez d'éléments pour répondre à cette question.

M. Le proviseur revient sur la structure pédagogique (en annexe) de cette rentrée scolaire pour indiquer qu'elle reste globalement similaire à celles des trois dernières années. Il précise néanmoins que certains niveaux sont en tension d'autres trop lâches. La prévision d'effectifs reste toujours délicate dans la perspective de ne laisser personne au bord du chemin. Ces effectifs sont jugés stables au primaire mais en augmentation au collège (+15) et au lycée (+7).

Le lycée accueille à ce jour 2520 élèves répartis dans 94 divisions avec des effectifs moyens par classe tout à fait raisonnables : 26,1 en Élémentaire, 25,7 au collège et 29,4 au lycée soit une moyenne totale de 26,8 élèves par division. A noter des effectifs inférieurs à 24 élèves par classe en 6^{ème} et inférieurs à 22 élèves par classe en 1^{ère} STMG et à 17,5 par classe en Terminale STMG. Sont remarquées aussi, des inégalités entre les groupes de spécialités en 1^{ère} et en Terminale. Certains sont chargés tandis que d'autres peinent à remplir. Une réflexion reste à mener quant aux moyens à allouer par niveau.

M. Paracuellos fait remarquer que certains groupes de spécialités totalisent jusqu'à 35 élèves. M. Achiq explique que les niveaux 1^{ère} et Terminale ont accueillis à cette rentrée respectivement 33 et 12 nouveaux élèves venant essentiellement de France ou de pays en tensions politiques. Nous les avons inscrits en respectant leurs choix de spécialités dans leurs établissements d'origine ce qui explique l'augmentation des effectifs en particulier dans les groupes de Sciences Economiques et Sociales et de Mathématiques.



M. Saheli, représentant des parents d'élèves LIPE, demande une précision sur les raisons des trois réinscriptions en CP. M. le proviseur indique que ce sont des redoublements validés par les professeurs, la direction du primaire et après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale en accord avec les parents de ces trois élèves. Ces derniers ne s'avéraient pas assez armés pour poursuivre en CE1.

4. Projet d'évaluation - Programmation des évaluations – Calendrier annuel

M. Achiq, proviseur-adjoint, présente pour information le projet d'évaluation de l'établissement (en annexe) ainsi que le calendrier des examens et devoirs communs. Il rappelle le besoin accru de robustesse dans la constitution des moyennes semestrielles et annuelles des élèves compte tenu du caractère certificatif de ces dernières qui comptent dorénavant pour 40% dans l'obtention du Baccalauréat.

Ainsi, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités de contrôle continu qui leur sont imposées. Le traitement des situations pouvant conduire à d'éventuelles difficultés de constitution de moyennes (Absences, fraudes, ...) est abordé dans la note de service « Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 » du 28 juillet 2021 publiée au Bulletin officiel du 29 juillet. Les règles de prise en compte des évaluations sont claires et édictées aux élèves en amont des évaluations, elles sont partagées entre les enseignants de manière à éviter toute contestation. Les aménagements pour les PAI/PAP sont respectés. Par ailleurs, les enseignants sont libres dans le choix des sujets.

M. Cissokho s'interroge sur l'homogénéité des projets d'évaluation entre les différents établissements à programme français. M. le proviseur indique que c'est justement l'objet de la note de cadrage « Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 » citée ci-dessus.

5. Budget Rectificatif n°2 (exercice 2023)

M. le proviseur indique qu'il ne s'agit pas de modification globale du budget mais de quelques ajustements dans les doubles flux uniquement. Madame Dezetter précise que ces ajustements n'auront aucun impact sur le budget 2023 mais uniquement sur la gestion de la trésorerie.

Approuvé à l'unanimité des 17 voix.

6. Tarifs divers

Mme Dezetter, directrice administrative et financière, présente les tarifs divers ainsi que les tarifs de location des locaux (en annexe). Elle rappelle la mise à disposition gratuite des locaux pour les organismes français, les établissements du réseau AEFÉ, les associations de parents d'élèves ainsi qu'un bureau pour le prestataire de restauration. S'agissant du prestataire de transport, il doit s'acquitter d'un loyer pour son bureau et pour un local pour ses chauffeurs.

Mme Bernier-Barbé sollicite de nouveau la mise à disposition d'un local pour les délégués du personnel. Mme Dezetter indique que cela n'a jamais été acté. M. le proviseur indique qu'à ce stade cela n'est pas envisageable faute de locaux disponibles.

M. Paracuellos demande combien rapporte la location des locaux. Mme Dezetter répond que cela rapporte très peu, essentiellement la location pour la chorale et le prestataire de transport.



Mme Bernier-Barbé souhaite savoir s'il existe une charte précisant les conditions d'accès et d'usage des locaux du lycée, notamment en matière de sécurité. Mme Dezetter indique qu'en tant qu'établissement en gestion directe, le lycée est tenu de respecter un modèle de charte fourni par le service immobilier de l'AEFE, le chef de l'établissement étant le seul décisionnaire quant à la location ou à l'accès aux locaux du lycée. M. le proviseur précise que l'ensemble de ces conditions est rappelé dans la convention de location (Ménage, gardiennage, nombre maximal de personnes admis, ...).

19:02 : Arrivée de M. Ver Ndoye (SCAC) : **nombre de votants 18.**

M. Saheli tient à remercier M. le proviseur de la réunion qu'il a accordé aux représentants des parents des élèves avant ce conseil d'établissement. Il s'interroge ensuite sur le tarif des badges notamment pour les élèves qui fréquentent l'établissement depuis plusieurs années, l'usure normale des badges ne doit-elle pas être prise en compte lors de leur renouvellement. M. Saheli propose que à la fois les élèves rentrant au collège (en 6^{ème}) et ceux rentrant au lycée (en 2nd) voient leur badge renouvelé. M. le proviseur ajoute qu'on pourrait s'interroger sur la gratuité du remplacement à l'entrée en 2nd pour ceux dont les badges ont déjà 4 ans.

Concernant les classes tablettes, M. Saheli souhaite savoir qui prend en charge les frais de réparation en cas de dégradation. Mme Dezetter indique que ces frais sont déduits de la caution payée par les parents en début d'année. Elle n'est pas ou partiellement restituée dans ce cas. M. Legros précise que les tablettes sont revues à chaque rentrée et que la plupart sont neuves, qu'une communication sur le soin que doivent porter les élèves à ce matériel (tablettes et chargeurs) est faite dès la rentrée aux parents.

M. Cissokho trouve que le renouvellement des badges peut s'avérer très couteux pour les familles en cas de pertes répétées. Mme Dezetter répond que c'est tout à fait normal de faire payer les badges par les familles en cas de perte.

- Vote sur les tarifs divers : 2 contre, 0 abstention, 16 pour

Les tarifs divers sont approuvés.

7. Tarifs de scolarité

Madame Dezetter présente les tarifs de scolarité 2024-2025 et souligne une augmentation de ces derniers de 4% due à une inflation qui tendra vers 5% à la fin de l'année 2023 et qui était de 9,7% en 2022 au Sénégal. Seuls les frais des examens restent similaires à ceux de l'année précédente. A noter l'introduction d'un nouveau frais scolaire annuel supplémentaire Basket de 150 000 FCFA à partir de l'année prochaine pour les élèves ayant choisi d'intégrer la section sportive scolaire Basket-Ball. (collège et lycée).

M. Saheli dit que les représentants des parents des élèves ne peuvent pas être pour l'augmentation des tarifs de scolarité pour plusieurs raisons même si à la décharge de la direction du lycée cela a été prévu. Certes l'inflation impacte les dépenses du lycée mais aussi sur celles des familles. Il fait remarquer que cette inflation n'impacte pas l'enveloppe des salaires car ces derniers ne sont pas indexés sur l'inflation. M. le proviseur précise que l'inflation impacte lourdement le budget global. M. Saheli indique qu'en plus pour les parents des élèves boursiers aucune augmentation des bourses n'est à l'ordre du jour. Madame Dezetter rappelle que cette augmentation des tarifs de scolarité ne touchera pas les boursiers à 100%.

M. Saheli considère que malgré cela cette augmentation est une très mauvaise nouvelle pour les familles. M. Paracuellos, dit cela devrait s'apaiser étant donné que la fin du remboursement des dettes de l'établissement est prévue courant 2024. Mme Dezetter rectifie en disant que le dernier versement de ces dettes est prévu fin 2025.



Mme Bernier-Barbé demande si les salaires seront augmentés en octobre conformément aux déclarations présidentielles au décret présidentiel de juillet 2023 ? Mme Dezetter indique que cela sera effectif dès le mois d'octobre. Mme Bernier-Barbé demande également si d'autres augmentations de salaire sont prévues pour les personnels au regard de l'inflation galopante dans le pays. Mme Dezetter répond qu'aucune autre augmentation n'est prévue.

- Vote sur les tarifs de scolarité : 11 contre, 1 abstention, 6 pour

Les tarifs de scolarité ne sont pas approuvés.

8. Règlement financier

Mme Dezetter présente les mises à jour du règlement financier (en annexe).

M. Tébéchirani, représentant des parents d'élèves APE Teranga, évoque la difficulté que rencontre les familles des élèves boursiers étant donné la tenue tardive de la deuxième commission du conseil consulaire des bourses. Mme Dezetter rappelle que cette tenue tardive n'est pas suspensive de paiement. Les parents doivent commencer à payer et le cas échéant solliciter la mise en place d'un échéancier.

- Soit l'élève a été boursier l'année précédente, dans ce cas les familles commenceront à payer selon le même taux de bourse que l'année précédente.
- Soit l'élève est un nouveau boursier et dans ce cas on propose un échéancier systématiquement en attendant la décision du Conseil Consulaire des Bourses.

Une attention particulière est portée aux familles identifiées par les services de l'ambassade comme étant en grandes difficultés financières.

M. Saheli demande à ce que les élèves dont les parents sont en difficulté de paiement puissent tout de même participer aux voyages scolaires en attendant contrairement à ce qui est précisé à l'article 8 du règlement financier. Mme Dezetter répond que la priorité demeure la scolarité des élèves, qu'il n'est pas envisageable d'allouer les sommes versées par les familles ayant des impayés à un quelconque voyage avant régularisation de la scolarité. M. Saheli trouve que cette règle manque d'humanité et que les élèves concernés se trouvent stigmatisés.

- Vote sur le règlement financier : 2 contre, 4 abstentions, 12 pour

Le règlement financier est approuvé.

9. Tarifs des voyages scolaires

M. le proviseur présente les tarifs des voyages connus à ce jour (en annexe).

M. Paracuellos demande si les jeux de la ZAO seront un jour organisés dans d'autres établissements du réseau. M ; le proviseur considère que le choix du lycée Mermoz, tête de pont, est très pertinent.

Mme Millasseau, Directrice du Primaire, présente le séjour artistique à Toubab Dialaw.

M. Saheli constate que les tarifs des voyages sont en augmentation par rapport à l'année précédente. M. Legros indique que les frais de transport ont grandement augmenté depuis cette année. Il y a encore deux ans, les tarifs étaient autour de 900.000 FCFA. Aujourd'hui, ils sont à presque 2 millions. Il rappelle que les accompagnateurs ne sont pas rémunérés malgré le temps et l'engagement important qu'ils mettent à monter et à finaliser de tels projets. M. le proviseur confirme que les accompagnateurs ne sont et ne seront pas rémunérés compte tenu du caractère facultatif de ces projets.



Mme Bernier-Barbé soulève la question de la participation des personnels de vie scolaire à ces voyages. M. Djimadoum indique que ce personnel n'est pas et ne sera pas non plus rémunéré dans ce cadre. En revanche, il ou elle sera évidemment déchargé de ses obligations horaires durant la période concernée, sans perte de rémunération. Par ailleurs, un éventuel remplacement générerait de surcroît un double coût pour le lycée. Ils sont comme d'habitude étudiés au cas par cas.

Les tarifs des voyages scolaires sont approuvés à l'unanimité des 18 voix.

10. Questions diverses

Questions diverses APE TERANGA

1. P.A.R.L.E

Plusieurs parents nous ont contacté pour nous faire part de leur mécontentement d'avoir découvert en début d'année que leur enfant était sortie d'une classe P.A.R.L.E pour laquelle ils s'étaient portés volontaires en 5^{ème}. Pour tous y compris nous parents d'élèves APE avons compris que si on rentrait en classe PARLE en 5^{ème} on y restait jusqu'en 3^{ème}. Comme ce n'est pas le cas pour la fin de l'année scolaire il faudrait une communication claire destinée aux parents. Les parents regrettent aussi de ne pas être prévenus et de le découvrir le jour de la rentrée. Ils ne comprennent pas les critères qui font que certains continuent en PARLE les trois ans et d'autres pas et surtout pourquoi des volontaires pour les classes PARLE se retrouvent en classe Non PARLE et pourquoi des élèves ne souhaitant pas être en P.A.R.L.E s'y retrouvent sans être volontaires.

Réponse : M. le proviseur précise que ce dispositif ne prévoit pas de sélection ni de classement des élèves pouvant intégrer les classes P.A.R.L.E. Mme Appriou, proviseure-adjointe, rappelle que le dispositif P.A.R.L.E concerne quatre classes par niveaux du cycle IV, elle précise que pour intégrer ce dispositif, il n'y a ni test, ni sélection ni même volontariat, les élèves y sont affectés aléatoirement dans la limite des contraintes de composition des classes, à savoir, les équilibres filles-garçons, de niveaux scolaires et un effectif raisonnable de PAI, PAP par classe. Néanmoins les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants intègrent ce dispositif sont invités à le préciser dès la constitution des classes voir à la rentrée scolaire. 8 élèves ont été retirés des classes P.A.R.L.E en cette rentrée. Mme Appriou dit que la mise en pratique de ce dispositif reste lourde et compromise par le manque de ressources humaines mais l'idéal serait de la proposer à l'ensemble des élèves du cycles IV. M. Le Texier, représentant des parents d'élèves APE Teranga, demande à ce que la communication sur ce dispositif soit clarifiée auprès des parents.

2. Qualité de l'eau.

Les parents nous ont interpellé sur la qualité de l'eau et son goût, certain affirmant même qu'à la suite de la consommation d'eau pendant les cours D'EPS, ainsi qu'à la restauration Ansamble, leurs enfants ont eu des maux de ventre. Pourrions-nous avoir une explication sur le fonctionnement du système de filtration de l'eau, la fréquence à laquelle sont changés les filtres et si les tests qui devaient être réalisés tous les deux mois sont effectivement réalisés ?

Réponse : Mme Dezetter indique que le système de filtration mis en place au lycée concerne uniquement les fontaines à eau destinée à la consommation. Les filtres (5 microns) sont changés tous les 15 jours. Il n'y a pas de traitement chimique. Cela ne concerne pas les lavabos et autres sources d'eau. Néanmoins, l'eau fournie par le réseau Sen'eau est déjà potable. M. Legros et Mme Millasseau disent que ces éléments ne sont pas clairs pour les usagers et les parents. Mme Dezetter ajoute que les derniers tests et analyses



(réalisées en début d'année par l'Institut Pasteur) témoignent d'une très bonne qualité de l'eau filtrée. Mme Gaudefroy, représentante des parents d'élèves APE Teranga, propose de réaliser un affichage au niveau des sources d'eau dans l'établissement indiquant si l'eau est filtrée ou non filtrée. Mme Dezetter indique que cela sera réalisé très prochainement.

3. Restauration.

Nous avons reçu des demandes de parents pour qu'Ansamble puisse assurer via un « car rapide » dans la cour un service de vente d'eau et peut être de barres de céréales ou autres pendant l'AS le mercredi après-midi ? Avant de contacter Ansamble sur ce sujet, on voudrait avoir l'avis du CE.

Réponse : M. le proviseur dit qu'il est favorable à une réflexion collective autour de cette question en y impliquant les instances du lycée, notamment celle du CESCE – groupe de travail sur la santé.

4. Climatisation.

Le contrat avec Eiffage prévoit-il des engagements du prestataire en délais de remise en état de fonctionnement ou de disponibilité ou de moyen. En effet qu'il y ait des difficultés à s'approvisionner en pièces notamment en cas d'obsolescence ou de disparition du fournisseur, c'est une chose mais de rester plus de 3 mois avec une climatisation centrale en panne est surprenant. Que les techniciens d'Eiffage soient efficaces c'est une chose, mais Eiffage a-t-il vraiment mis les moyens pour sourcer ces pièces ?

Réponse : M. Le proviseur égraine les différentes opérations réalisées par le nouveau prestataire, en particulier, le nettoyage des splits, le renouvellement de deux VRV. Cependant et malgré une présence régulière sur les lieux, l'équipe Eiffage rencontre des difficultés, notamment en ce qui concerne la détection des fuites et le système électronique des VRV. M. Le proviseur indique qu'il a aussi validé l'achat d'une cinquantaine de ventilateurs pour les salles du Primaire mais, qui ne semblent pas résorber les insuffisances du système de climatisation. Ce système est bruyant et n'apporte pas beaucoup plus de confort thermique. M. Legros propose qu'à l'instar du courrier envoyé à l'ensemble de la communauté éducative à la fin des examens du baccalauréat 2023, qui a été très bien accueilli par tous, M. le proviseur pourrait communiquer davantage sur la situation de la climatisation. Cela pourrait apaiser les esprits et renseigner sur les évolutions de la situation. Mme Gaudefroy dit que les parents ont aussi besoin d'une telle communication. Elle demande si les parents d'élèves doivent faire une pétition à l'attention de l'agence pour que le problème de climatisation au lycée soit réglé. M. le proviseur entend bien ces demandes et indique que c'est ce qui est fait et qui sera amélioré à l'avenir.

Questions diverses LIPE

1. Lutte contre le harcèlement.

Élisabeth Borne et Gabriel Attal ont annoncé le 27 septembre 2023 un plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire, avec une série de mesures de prévention et de sanctions. Ce plan prévoit notamment l'introduction de cours d'empathie à la rentrée 2024 et la confiscation de téléphone portable. Alors que les dernières statistiques nationales donnent un taux d'élèves harcelés estimé entre 6% à 10%



de la population scolaire, le rapport pédagogique et de fonctionnement 2022-2023, présenté au Conseil d'établissement du 6 juillet 2023, ne fait aucune allusion sur les données de notre Lycée. Nous souhaitons connaître la politique de lutte contre le harcèlement pratiquée dans notre établissement, la situation des indicateurs statistiques, et les perspectives suite à l'annonce du gouvernement.

Réponse : M. le proviseur indique que le harcèlement n'est pas une problématique fréquente de cet établissement. En effet les équipes de vie scolaire, de santé, les professeurs principaux et les professeurs documentalistes s'en sont emparés très tôt. Il cite en exemple quelques dispositifs de lutte contre le harcèlement mis en place au lycée : La constitution et la formation d'un groupe de médiateurs, la formation des délégués de classe, l'éducation aux médias et l'implication des professeurs documentalistes à travers des séquences proposées à tous les élèves de 5^{ème} « *protéger son image et respecter celles des autres sur les réseaux sociaux* » et de 2^{ème} « *Cyber harcèlement sexiste : rappel de la loi et du droit* ». A cela s'ajoute une cellule de veille animée par les proviseurs adjoints et qui se réunit très régulièrement pour identifier entre autre les éventuelles situations de harcèlement.

Mme Vincent explique que les rares situations de harcèlement sont effectivement très compliquées et sont prises très au sérieux très tôt et nous n'avons pas cessé d'amplifier nos actions pour lutter efficacement contre ce fléau. Mme Appriou indique que les situations sont traitées en temps et en heure et selon des procédures connues de tous : enquêtes, témoignages, ... Mme Gaudefroy pense que, ici aussi, il y a nécessité à plus de communication de la part de l'administration sur le sujet de la lutte contre le harcèlement.

2. Cours du mois de juin

Le ministre de l'Éducation nationale a dévoilé la semaine dernière les dates des épreuves du baccalauréat 2024 en France, qui se dérouleront globalement du 14 juin (date des anticipés de Français) au 8 juillet (date des résultats). Gabriel Attal estime que ce calendrier permet "une véritable reconquête du mois de juin pour l'ensemble des lycéens". Cette mesure s'appliquera aussi aux secondes, qui devront effectuer un stage en entreprise, pour une durée de deux semaines du 17 au 28 juin 2024. Dans notre établissement, la banalisation relative des cours des collégiens et des lycéens au mois de juin est une préoccupation récurrente des parents d'élèves et a fait l'objet de nombreuses revendications de leurs représentants depuis une dizaine d'années maintenant. Cette annonce sera-t-elle suivie d'effets et mise en pratique dans notre établissement à l'étranger ?

Réponse : M. le proviseur indique que les dates des examens en France sont souvent en retard par rapport à Dakar mais que d'année en année nous améliorons la prise en charge des élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} malgré la mobilisation importante des équipes par les examens de fin d'année. M. Sahéli demande si le stage pour les élèves de 2^{ème} est rendu obligatoire comme indiqué par le ministre en ce début d'année scolaire. M. le proviseur souligne que rien n'est encore paru dans le bulletin officiel à ce sujet.

3. Transport

La LIPE se déclare préoccupée par la gestion et le manque de communication du prestataire de transport ATOS et souhaite alerter le conseil d'établissement sur les risques que font courir cette gestion sur de possibles perturbations dans l'avenir. Un système de recouvrement inefficace, et des situations d'impayés auprès de leurs sous-traitants signalés cet été, ont bien failli compromettre le transport à la rentrée de septembre 2023.

Réponse : M. Le proviseur prend acte de cette remarque, mais rappelle que le lycée ne participe pas à la gouvernance de la société de transport.



4. Climatisation :

Nous avons démarré une nouvelle rentrée scolaire avec une climatisation en panne dans de nombreux endroits de l'établissement (classes du primaire et du secondaire, administration, infirmerie, ...). Malgré le changement du prestataire chargé de la maintenance, la situation ne s'est pas globalement améliorée. L'audit sur la climatisation annoncé l'année dernière a-t-il été programmé ? Face au mécontentement et à l'incompréhension des parents d'élèves, la mise en place de solutions pérennes est attendue.

Réponse : M. Le proviseur renvoie vers la réponse apportée ci-dessus à la même question posée par l'APE Teranga.

Questions diverses SNUIPP

A l'instar de la référente E3D, une demi-IMP est-elle prévue pour la collègue qui s'est portée volontaire pour être la référente de "l'atelier philosophique" au 1er degré ?

Réponse : M. le proviseur dit que cela ne justifie pas l'octroi d'une IMP. D'autres sollicitations d'indemnités existent. Il n'est pas à l'ordre du jour d'étendre la liste existante.

Questions diverses SUD Education

Les élections de juillet dernier pour les délégués du personnel en contrat local chargés de discuter du règlement intérieur et d'un accord d'établissement se sont déroulées dans des conditions non conformes. La règle du scrutin indiquée dans le décret correspondant n'a pas été respectée privant ainsi les agents techniques d'un représentant. Nous vous demandons de réunir les parties à ce sujet de manière à trouver une solution qui ménage la démocratie interne au lycée.

Réponse : M. le proviseur précise que ces élections ont eu lieu avec la supervision et en présence d'une représentante de l'Inspection du travail du Sénégal. Il indique qu'effectivement une plainte a été déposée par un représentant syndical à ce sujet. Il promet de réunir les représentants des personnels de droit local élus dès la reprise. Mme Bernier-Barbé demande si elle peut avoir un exemplaire de cette plainte en tant que représentante des personnels au Conseil d'Etablissement et déléguée du personnel de droit local. Mme Dezetter répond qu'il n'y a aucune raison pour lui transmettre des informations sur ce dépôt de plainte.

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie les membres du conseil et lève la séance à 21h00.

Le Président
D. DJIMADOUM



Le Secrétaire
A. ACHIQ



Le Secrétaire Adjoint
C. BARBE

